



LASEP

École fondamentale

Calendrier sportif provisoire 2018-2019 Lettre aux parents Fiche de renseignement obligatoire **Esprit LASEP**

BIO 1

2018 - 2019



LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Tél 48 55 70 Gsm 691 48 54 47 ou 691 48 55 70

Fax 48 54 47 info@lasep.lu www.lasep.lu

Calendrier sportif provisoire 2018 - 2019

1 ^{er} trimestre			
Jeudi 18.10.	eudi 18.10. 14 ^e Young Walkers' Day à Dreiborn		
Mardi 23.10.	Mardi 23.10. 33 ^e Cross National à Diekirch*		
	Congé de la Toussaint		
Mardi 13.11.	ardi 13.11. Fête de Tennis de table à Sanem		
Mardi 20.11.	Butzendag à Frisange		
Mardi 27.11.	5 5		
Jeudi 29.11. Butzendag à Préizerdaul et à Esch/Alzette		C1-C2 C4	
Mardi 18.12. Football-Indoor à la Coque*			
	Vacances de Noël		
2 ^e trimestre			
Jeudi 17.1.	Fun-Athletics à la Coque	C3-C4	
Jeudi 24.1. Fun-Athletics à la Coque		C3-C4	
Mardi 29.1. Promotion Arts martiaux Mardi 5.2. Promotion Arts martiaux		C1-C2 C1-C2	
		C1-C2	
Mardi 12.2. Fête de Basketball C		C3-C4	
Congé de Carnaval			
Jeudi 7.3.	Butzen à la Coque	C1-C2	
Jeudi 14.3. Promotion Handball		C3-C4	
Jeudi 21.3. Jeux aquatiques		C1-C4	
Mardi 26.3. Jeux aquatiques		C1-C4	
Mardi 2.4. Fête de Natation		C3-C4	
	Maranasa da Bârusa		
2º trimastra	Vacances de Pâques		
3 ^e trimestre	Ausdauerlauf rondrëm den Iechternacher Séi	C1-C4	
M			
Mardi 30.4.	Promotion Danse	C3-C4 C1-C4	
Jeudi 16.5.	Jeudi 16.5. Inklusioun mam Sporty à la Coque		
	Congé de la Pentecôte		
Jeudi 13.6.	Fête de Football	C3-C4	

À votre écoute

Secrétariat général info@lasep.lu

• Tom JANDER 691 485 447 tom.jander@lasep.lu

• Nicole KUHN - DI CENTA 691 485 570 nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

Trésorier général

Steve KIMMEL 691 587 776 steve.kimmel@lasep.lu

Les cotisations 2018 - 2019 au tarif de 25€

Les cotisations de **25 € par enfant** sont à virer à partir de janvier 2019 sur le compte de la LASEP

CCPL LU77 1111 0110 0847 0000

en indiquant le nombre d'enfants et le nom de l'AS. (pas de cotisation pour les dirigeants)

Les cartes de membre pour 2018 - 2019 parviendront aux secrétaires des AS au plus tard le 17 septembre 2018.

Lettre concernant la discipline

Suite aux décisions du Comité Central du 3 décembre 2012

« Vu les problèmes disciplinaires de certains licenciés, le Comité Central marque son accord aux dirigeants de refuser aux enfants concernés l'accès aux cours de la LASEP pour une certaine période, respectivement pour le reste de l'année en cours. Le Comité Central préparera une lettre-type pour les AS. »

et du 4 février 2013

« La lettre concernant la discipline des enfants lors des entraînements LASEP sera distribuée à la prochaine rentrée scolaire. »

Les responsables des AS <u>devront impérativement distribuer</u> la lettre de la page 4 de ce BIO à tous les enfants lors de l'inscription pour l'année sportive 2018-2019.

2018 - 2019 Fiche de renseignement obligatoire

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est retenu que les dirigeants sont obligés de laisser remplir une fiche médicale par les parents de chaque licencié LASEP. (décision du Comité Central du 28 mai 2014)

Ce **formulaire de renseignement** figure à la page 5 de ce BIO et est également disponible sur www.lasep.lu.





3, route d'Arlon L-8009 Strassen Tél: 48 55 70 Fax: 48 54 47 info@lasep.lu Chers parents,

Vous pouvez facilement imaginer que les responsables des activités LASEP sont parfois confrontés à des problèmes de discipline.

Voilà pourquoi ils vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois le Conseil d'Administration de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement ultérieures à tout enfant qui refuse de se plier à ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci de votre collaboration!



3, route d'Arlon L-8009 Strassen Tél: 48 55 70 Fax: 48 54 47 info@lasep.lu

LASEE

Liebe Eltern,

Sicherlich können Sie sich vorstellen, dass die Verantwortlichen der LASEP-Einheiten manchmal auf Disziplinschwierigkeiten stoßen.

Deshalb bitten wir Sie darum, dass Sie Ihre Kinder zu einem guten Benehmen ermuntern, damit die Gruppe viel Freude an der LASEP hat.

Dennoch behält sich der Verwaltungsrat der LASEP vor, einem Kind die Teilnahme an einer oder mehreren Einheiten zu verweigern, falls dieses sich nicht an die allgemeingültigen Regeln des Zusammenlebens hält.

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis!



es informations demandées sont utilisées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

seit dem 25. Mai 2018

erhobenen Daten werden

hres Kindes bitten

Pour le bien-être de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir remplir cette fiche consciencieusement

geltenden Datenschutzgrundverordnung (DSGVO) verarbeitet

LASEP - Association sportive de_______ Formulaire de renseignement / Auskunftsformular

prière de remplir une fiche séparée pour chaque enfant/bitte für jedes Kind ein Formular ausfüllen

à remettre au dirigeant LASEP avant la première séance d'entraînement - vor der ersten Trainingseinheit beim LASEP-Trainer abgeben

Prénom Name Vorname Date de naissance / / Matricule Geburtsdatum Erkennungsnummer Numéro et rue Code postal L-Hausnummer und Straße Postleitzahl Localité Classe Ortschaft Schulklasse Renseignements médicaux / Gesundheitliche Auskünfte -L'enfant est-il allergique aux piqûres d'insectes? O Oui O Non Ist ihr Kind allergisch auf Insektenstiche? Nein -Autres allergies O Oui O Non si oui, laquelle Andere Allergien wenn ja, welche · Veuillez indiquer les autres difficultés de santé! (p.ex. asthme, crises convulsives, épilepsie, diabète...) Bitte geben Sie die weiteren gesundheitlichen Probleme an! (z.B. Asthma, Fieberkrämpfe, Epilepsie, Diabetes...) L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? O Oui O Non Wird Ihr Kind zur Zeit ärztlich behandelt? Nein Si oui, quel traitement? Wenn ja, welche Behandlung? Est-ce qu'un PAI (projet d'accueil individualisé) a été établi? O Oui O Non Besteht ein PAI (projet d'accueil individualisé)? Ja Nein Recommandations des parents_ Empfehlungen der Eltern Mon enfant sait nager 100 m* O Oui O Non Mein Kind kann 100 m weit schwimmen * suivant / gemäß dem règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire; Chapitre 4 ; Art.16 Personne responsable de l'enfant (celle / celui qui a la garde) Verantwortlicher des Kindes (Person, die das Sorgerecht hat) Nom Prénom Name Vorname Parenté Tél. privé Verwandtschaft Rufnummer privat GSM Tél. travail Rufnummer Arbeit Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.). Person(en) welche bei Abwesenheit des Verantwortlichen zu benachrichtigen ist (sind) (Name u. Rufnummer) Je soussigné(e), tuteur de l'enfant, déclare exacts les renseignements de cette fiche. Ich Unterzeichnender, Vormund des Kindes, erkläre diese Informationen für richtig. Date/Datum Unterschrift/signature

Relevé du personnel LASEP de l'AS

Le nouveau relevé du personnel LASEP <u>rassemblant les données de tous les dirigeants</u>, <u>remplaçants</u>, <u>accompagnateurs et secrétaires</u> d'une AS est à remplir par le secrétaire de l'AS et à envoyer au secrétariat général pour le 30 septembre 2018 au plus tard à l'adresse électronique <u>tom.jander@lasep.lu</u>. Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général à l'adresse électronique susmentionnée.

Les deux modèles de fiches personnelles restent applicables en cas d'urgence:

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs sans qualification

Le relevé du personnel devra être mis à jour en reprenant les données de la fiche personnelle remplie d'urgence.

Licences collectives 2018 - 2019 (formulaire EXCEL)

Veuillez envoyer vos licences collectives au secrétaire général Tom Jander à l'adresse électronique suivante:

licences@lasep.lu

Les licences collectives devront être rédigées impérativement à l'aide du formulaire EXCEL **2018/2019** préparé à cet effet et disponible sur www.lasep.lu.

Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives pour éviter toute disqualification lors des championnats et des fêtes sportives LASEP à cause d'une licence non-conforme.

Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective actualisée et validée par le secrétariat général aux fêtes sportives.

Extrait du casier judiciaire (3 mois)

bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs »

Tout NOUVEL adhérent autorisé à donner des séances d'entraînement LASEP **ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais** est obligé de présenter un **extrait du casier judiciaire récent** (bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs ») **avant de commencer les activités LASEP**.

Les secrétaires des AS sont d'ores et déjà invités à prévenir tout NOUVEAU membre du personnel de leur section LASEP ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais, de se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes et de les faire parvenir au secrétariat général, ceci pour la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2018.

Il est souligné qu'aucune des personnes visées par cette directive n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

Fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne sur www.lasep.lu

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles moyennant la fiche qui sera **disponible** en ligne à partir du 17 septembre sur www.lasep.lu .

Attention:

Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs ainsi que le secrétaire des AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir être rémunérés.

La fiche des séances hebdomadaires est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat pour le 30 septembre 2018 au plus tard.



--> Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général.

Séances d'entraînement: Trois modes différents pour être rémunéré

- 1) moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant.
- 2) moyennant des heures supplémentaires.
- 3) moyennant le **décompte semestriel de la Commission des Finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter la Présidente de la Commission des Finances, Madame Nicole KUHN - DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.

Veuillez donc indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque: Les après-midi sportifs du calendrier officiel seront déclarés moyennant le décompte semestriel de la CF (mode 3)

7

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Pour les enfants du :

- précoce, une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée;
- cycle 1 (préscolaire), une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée;
- cycle 2-4, une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée.

Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération présentés à la page 7 de ce BIO et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.

Étudiants en 4^e année admis comme dirigeants

Le Comité Central a retenu lors de sa réunion du 15 février 2011 que seulement les étudiants en quatrième année d'études pédagogiques à l'université pourront désormais être admis comme dirigeants LASEP, au cas où ils ne peuvent pas présenter d'autres qualifications.

Directive de la LASEP - MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants qui dans le cadre des activités connexes LASEP bénéficient d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) sont obligés de prester ces entraînements <u>de façon régulière</u>. Ceci implique que les séances d'entraînement en question ne peuvent en aucun cas être remplacées par des sorties quelconques.

Esprit LASEP

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la **philosophie MULTISPORTS** et que les AS offrent donc à chaque enfant licencié des séances d'entraînement tout en changeant régulièrement de disciplines et d'activités sportives.

Lors de la réunion du CC du 5 novembre 2013, il est souligné **qu'une séparation** des sexes ne correspond pas à l'esprit intégrant de la LASEP. D'ailleurs, il est rappelé que l'article 4 de la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP est donc impossible (cf. CC du 9.12.2013).

Vu les grands efforts du CA de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS **d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP** et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.



Esprit – LASEP



Le dirigeant

- 1. sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer
- 2. véhicule et fait respecter le fair-play
- 3. veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
- 4. collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
- 5. encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
- 6. respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive

Le secrétaire de section

- 7. tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
- 8. assiste aux réunions annuelles pour secrétaires organisées par le Conseil d'Administration

L'AS locale

- 9. offre des entraînements multisports
- 10. est représentée à l'Assemblée générale
- 11. participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel

Tout membre de la LASEP

- 12. soigne le dialoque avec les partenaires de la communauté scolaire
- 13. se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration et la Commission Technique et Sportive de la LASEP

Attention! Brevet Junior Lifesaver de la FLNS obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation

Le Conseil d'Administration exige la détention du brevet Junior Lifesaver de la FLNS pour les dirigeants de cours de natation LASEP depuis la rentrée 2013-2014. (décision du 4 février 2013)

Les responsables des AS sont priés de communiquer par courrier électronique tous les noms des titulaires de cours de natation LASEP au secrétariat général pour le 30 septembre 2018 au plus tard.

Remarque importante:

Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Accidents et sinistres

Chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doit être **déclaré au plus vite,** à savoir le jour même ou le lendemain.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les relevés du personnel actualisés doivent être **préalablement envoyés** au secrétariat général.

Activités supplémentaires: Responsabilité

Attention! Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit **obligatoirement être accordée préalablement** par le secrétariat général.

La demande comporte le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance:

- des mesures de protection contre le soleil
- du port de vêtements adéquats lors des activités sportives
- de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus

Responsabilités et assurances

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- **chaque enfant** participant à l'entraînement et aux activités sportives **soit inscrit** sur la licence collective 2018-2019 (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) dûment validée par le secrétaire général.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur avant de commencer son activité soit inscrit sur le nouveau relevé du personnel (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de façon provisoire, que la fiche personnelle en ligne sur www.lasep.lu peut être remplie. Le relevé du personnel sera mis à jour dans les meilleurs délais.

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous nos membres figurant sur la licence collective respectivement sur le relevé du personnel transmis préalablement aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées au secrétariat général.
 Attention: Tout changement doit être accordé avant l'activité.
- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.
- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé de l'AS où l'enfant figure sur la licence collective.
 - **Attention:** Si un enfant participe aux activités de deux AS différentes, il faut qu'il ait une **deuxième licence**.
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents libellés « Déclaration d'accident du travail / du trajet » pour les adultes, respectivement « Déclaration d'accident survenu dans le cadre de l'enseignement scolaire ou lors d'une activité périscolaire » pour les enfants, dûment remplis par le médecin traitant **et** le dirigeant et adressés au secrétariat général de la LASEP. Ces formulaires sont disponibles sur www.lasep.lu.



Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

En cas d'accident, téléchargez sur www.lasep.lu:

1) Concernant la fiche de déclaration d'accident de travail (adultes)

	LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen				
	Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxembou DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL / DE TRAJET				
≃	1.01 Dénomination de l'entreprise / de l'administration ou nom et prénom de l'employeur				
)YEU	1.02 Adresse				
EMPLOYEUR	1.02 Aulesse				
Ü	1.03 Numéro d'affiliation de l'entreprise auprès de la sécurité sociale :				
	2.01 Nom, prénom 2.05 La victime occupe-t-elle (emploi dans le cadre un emploi permanent (contrat à durée indéten				
	un emploi temporaire ou de nature similaire. I				
	2.02 Adresse intérimaire veuillez indiquer le nom et l'adress numéro d'affiliation auprès de la sécurité soci				
l	indificio d'affiliation aupres de la securite soci				
« emploi permanent » « emploi temporaire »					
hebdomadaires au cas où le dirigeant est rémurierées par la CF de					
	néré par une décharge du MENJE dans la la LASEP . tâche ou comme leçon supplémentaire.				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants)				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants)				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen				
	tâche ou comme leçon supplémentaire.) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxemb				
2	tâche ou comme leçon supplémentaire.) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen				
<u>2</u>	Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxemb DECLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIX SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE 1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de				
<u>2</u>	Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxemb DECLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIG SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE				
<u>2</u>	Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxemb DECLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIX SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE 1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de				
2	Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants) LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxemb DECLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIX SURANCE ACCIDENT SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE 1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agrée par l'Etat				

3) Concernant les deux fiches de déclaration d'accident

Adultes:

Les points 3.02, 5.01, 5.02, 5.03, 5.04 et 5.05 est à remplir par le secrétaire général.

_		
	3.02 Date et heure de la jo déclaration à l'employeur	ur/mois/année - heure : minute / h: min
	5.01 Nom et prénom du signataire	5.04 Lieu, date jour/mois/année
SIGNATAIRE	5.02 Fonction du signataire	5.05 Signature de l'employeur ou de son délégué, cachet
SIGNA	5.03 Numéro de téléphone / télécopie :	Prière de remplir toutes les rubriques avant l'envoi de ce fo Tout formulaire incomplet sera retourné!
E	Enfants:	
	3.02 Date et heure de la déclarationjo au signataire repris sous 5.01/	ur/mois/année - heure : minute / - h: min
	5.01 Nom et prénom du signataire	5.04 Lieu, date jour/mois/année
SIGNATAIRE	5.02 Fonction du signataire	5.05 Signature du bourgmestre, du directeur de l'établisseme délégué, de l'organisateur de l'activité périscolaire, du responsable l'organisme d'accueil agréé par l'Etat ou le cas échéant du Service sécurité dans la fonction publique. Cachet.
SIGNA	5.03 Numéro de téléphone / télécopie :	Prière de remplir toutes les rubriques avant l'envoi de ce fo

Toutes les fiches de déclaration d'accidents sont à remplir complètement et sans délai par le dirigeant. Les déclarations non-conformes sont renvoyées par l'Association d'assurance accidents (AAA).

En cas de questions, veuillez contacter le secrétariat général ou consulter www.aaa.lu!

Merci de votre collaboration!



D'LASEP mécht Freed!







LASEP Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental Spill a Sport an der Fräizäit fir **Kanner** aus der Grondschoul (**Précoce, Cycle 1-4**)

Spill a Sport sinn d'Ziler vun der LASEP, sou wéi se 1964 vun de Grënner geduecht waren.

D'LASEP organiséiert regelméisseg **lokal Trainingen** an der Schoul. D'LASEP huet awer och e grousse Kalenner mat **ville Sportsfester** a **verschiddene Sport-disziplinnen** an dat fir **all Alter**. Hei begéine sech Kanner aus dem ganze Land fir de Fussball, den Handball, den Dëschtennis, de Basketball, d'Liichtathletik, d'Marche, d'Schwammen an aner Sportaarten zesummen ze erliewen.

D'LASEP organiséiert och Nomëtteger fir d'Butzen (Cycle 1 an 2).

D'LASEP huet e Maskottchen, **de Sporty**.

D'LASEP hat am Schouljoer 2017-2018 6677 Kanner aus 64 Associatiounen.

D'Memberskaart fir e Kand kascht nëmme 25 Euro fir d'ganzt Joer.

Wousst Dir schonn?

An all Schoul, Maison Relais, Quartier, Duerf oder Gemeng kann eng LASEP-Sektioun gegrënnt ginn.

All Enseignant an all Éducateur ka LASEP halen.

All Enseignant an all Éducateur kann d'LASEP a seng Tâche huelen an dofir eng Décharge ufroen. Déi LASEP-Stonne mussen um Sekretariat vun der LASEP ugefrot an accordéiert ginn.

Dir wëllt och LASEP halen? Da mellt Iech einfach beim Sekretariat vun der LASEP!



Merci!

La rentrée devant la porte, c'est le moment de dire à chacun qui s'engage une fois de plus pour toute une année scolaire à consacrer son énergie, son temps et son enthousiasme au profit de nos plus jeunes, soit qu'il organise, accompagne, participe ou encourage:

un grand bravo et merci beaucoup!!



Donnons-nous rendez-vous







15

Les partenaires de la LASEP



2, rue Léon Laval Z.A. am Bann L-3372 Leudelange Tél.: 26 380-1 | Fax: 26 380-380 info@ck-online.lu | www.ck-online.lu



åhealthy

Magazine santé 100% luxembourgeois



Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois







www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen

CCPL de la LASEP: IBAN LU77 1111 0110 0847 0000